



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 MARS 1766.

De ROME le 19. Fevrier.

On croit que la promotion aux Chapeaux vacans dans le Sacré College aura lieu sur la fin de ce Careme ou tout au plus tard immédiatement après Paque.

Suite des nouvelles de LONDRES, du 14. Fevrier.

Suivant les nouvelles de l'Amerique l'averfion pour l'Acte du Timbre y est parvenuë au point, que les habitans de plusieurs de ces contrées aimeroient mieux mourir que d'y acquiescer ; c'est du moins le langage d'une lettre de la Nouvelle Yorck en

date du 21 Decembre dernier, cette lettre contient en même tems le tableau de la triste situation de cette Ville occasionnée par l'Acte du Timbre. Le port en est fermé, dit elle, on n'acquitte aucun Vaiffeau ; la Justice est sans activité ; l'argent sans circulation ; le commerce dans l'anéantiffement ; le Laboureur & l'habitant de la campagne apportent envain leurs denrées au marché ; à peine peuvent ils se defaire de ce qui est même nécessaire, tout est d'ailleurs baiffé de près de moitié, & ceux qui ont de l'argent, héfitent encore de faire des achats dans la crainte, où ils font, que les deniers qu'ils employeroient, ne foient destinés à faire des remifes en Angleterre, soit pour y acquitter ce

ce qui y est dû, soit pour en tirer de nouveaux envois.

Il n'en a pas été de même d'une foire qui s'est tenuë ici, il y a quinze jours, & où l'on n'a exposé en vente que le produit des Manufactures de ce pays ci, car tout a été vendu en un instant pour ainsi dire. Au reste quantité de Bourgeois de cette Ville ont nommé un *Committe* qui s'est adressé au nom de tous au Magistrat, pour le supplier de continuer les affaires comme de coutume, sans avoir égard à l'Acte du Timbre..

A *Windham*, Colonie de *Connecticut*, on a planté dans la place publique un poteau avec le mot *liberté* écrit en grands caractères & plusieurs autres inscriptions, qui menacent de mort quiconque osera se servir de Papier Timbré.

Le memoire, dont on a déjà parlé, & qui est Signé par 280 des principaux marchands de *Pensilvanie*, après avoir démontré combien le Commerce doit languir par les limitations & restrictions qu'on y a apportées, après avoir de même prouvé qu'eu égard à l'Acte du Timbre chaque individu paye pour le moins annuellement deux Chelins six Sols par livre, & après avoir enfin prié nos Commerçans de tacher d'obtenir le redressement de ces Grieffs, se termine ainsi.

„ On peut raisonnablement présumer, que le précédent Ministère étoit bien convaincu, que les Législatures respectives des Colonies étoient investies du Droit de taxer, puisqu'il appert, que, durant la dernière Guerre, dans un cas de la plus grande importance, où il s'agissoit, sous la Divine Providence, de l'existence même des Colonies *Britanniques*, & par conséquent de tout l'avantage qui en résulroit à la Mère-Patrie, ce Ministère poursuivit sagement l'usage constitutionnal de requérir, „ que les „ Sommes nécessaires dans une crise „ aussi importante fussent levées par des

„ Taxes imposées par les Représentans respectifs de chaque Colonie „ convoqués en Assemblée Générale; „ Et, par manière d'encouragement, il promit de recommander au Parlement de faire quelque remboursement des dépenses, que les Colonies particulières auroient faites à cette occasion pour le bien du Service général. En conséquence, le Parlement approuva en quelque façon la mesure ainsi recommandée; Et cette Province reçut la Somme de 66 mille Livres Sterling, ou environ, pour subvenir à la grosse Dette, qu'elle avoit contractée pour faciliter ces mesures, par lesquelles la Domination de la *Grande-Bretagne* en *Amerique* avoit été étendue, & qui, si on en fait un usage convenable, doivent assurer à la *Grande-Bretagne* & à ses Colonies un Commerce considérable & très-lucratif avec les nombreuses Tribus des *Indiens Occidentaux*..

D'un autre côté on voit dans nos papiers publics les avis suivans, adressés vraisemblablement par ceux qui craignent ici la hausse des Taxes, si l'Acte du *Timbre* n'a pas lieu, aux Possesseurs de terres dans la *Grande-Bretagne*.

„ Considérez M. M. la condition déplorable de ce pays opprimé & malheureux, chargé d'une Dette de plus de 150 millions, dont 32 ont été employés à la défense immédiate & directe de l'*Amerique*, & 40 autres à suivre le Système de notre grand Patriote de conquérir l'*Amerique* en *Allemagne*. Pour payer les intérêts de cette dette énorme; pourvoir aux besoins du Gouvernement; se procurer toutes les commodités tant de notre crû que de l'Etranger, chaque chose nécessaire à la vie est taxée à la dernière rigueur: la partie du Peuple qui vit de son travail & dans la pauvreté, est à peine en état de se fournir les choses les plus pressantes que la nature exige. A peine par l'industrie

la plus pénible peut-elle se pourvoir pour elle & les siens de pain & d'eau: ces misérables peuvent-ils en vérité être plus chargés? & n'est il pas étonnant qu'ils gémissent sous un fardeau aussi insupportable? Permettez qu'on vous exhorte à être sensibles, pour eux, pour vous même & pour votre Patrie. Est-il équitable que ce Royaume paye les intérêts des sommes dépensées pour la défense de l'Amérique? Pourrez-vous vous résoudre à taxer vos propres terres pour acquitter une dette non contractée pour votre compte? Je dis plus, pouvez-vous taxer vos terres plus haut? le prix de chaque Article nécessaire à la vie ne hausse, & ne baisse-t'il pas à proportion du prix des grains? & pouvez-vous charger davantage les terres sans augmenter le prix des bleds? Il seroit aisé de prophétiser l'infailible ruine de ce pays, si on ajoute un seul Schelling par livre à la Taxe des terres, & cependant il faudra l'augmenter, si

Du 16.

On prétend que dans un Conseil qui s'est tenu hier 15, il s'est pris quelques résolutions définitives concernant les affaires de l'Amérique.

On dit maintenant, que le Comte de *Bristol*, sera envoyé en qualité d'Ambassadeur du Roi à la Cour de *Lisbonne* pour arranger nos différends avec les *Portugais* touchant le Commerce, & que le Comte de la *Lippe* doit repasser dans peu en *Portugal*, où les Officiers *Anglois*, qui sont actuellement ici, ont ordre de rejoindre au plutôt leur Régiment.

Les Communes en Comité sur le Subside ont résolu d'accorder les sommes suivantes.

412983. l. st. 6. 3. pour l'ordinaire de la Marine en 1766 en comprenant la demie paie des Officiers de mer. 277300 livres, pour constructions, re-

constructions & réparations de la Flotte Royale pendant la même année; Elles avoient décidé dès le 14 qu'on emploieroit dans la *Grande Bretagne* pour garnisons & autres services pendant l'année 1766, 17386 hommes de Troupes effectives, compris les Officiers à commission & les Subalternes 2513 avec les invalides, qu'on leur accorderoit pour leur entretien 605608 livres 19. 9. & 11291 pour la solde des Officiers Généraux & de l'Etat Major, 392183 livres 6 5. pour l'entretien des forces & garnisons de S. M. dans nos Plantations en *Amérique* & dans l'*Afrique*, compris celles qui sont à *Gibraltar* & à *Minorque*; que l'on approprieroit à l'entretien des Troupes dans l'*Amérique* & dans l'*Afrique*, 2321 livres 14. 10. un 8me d'épargnes faites sur la somme accordée dans la dernière Séance pour 3 Compagnies franches d'Infanterie levées pour servir sur la Côte d'*Afrique*. 7993 livres 11. 4. pour remplir la différence qui se trouve entre la solde des Troupes de la *Grande Bretagne* & celle d'*Irlande*, & entretenir deux Escadrons de Dragons légers & 6 Régimens d'Infanterie, qui servent dans l'Isle de *Man* à *Gibraltar*, *Minorque*, & dans les Isles cédées à la Couronne. 1614 livres pour les pensions promises aux Veuves des Officiers réformés dans les Troupes de terre ou de mer, morts sur l'établissement de la demie paie, & qui étoient mariés avant le 25 Décembre 1716. 138674 pour pensions aux Officiers réformés des Troupes de terre ou de mer pendant l'année 1766. 5718 livres. 6. 8 pour subvenir à la dépense de la Solde entière des Officiers réformés avec dix Compagnies de différens, Bataillons, réduits de dix à neuf Compagnies chacun, & qui étoient demeurés à la demie paie du 24 Décembre 1765. 109875 livres. 16. 8 pour les pensionnaires externes de l'Hôpital de *Chelsea* pendant cette année: 130445 livres 19. 3 pour la dépense du Bureau d'artillerie, ser-

vice

vice de terre pendant ladite année. 35061 6 2. pour les dépenses extraordinaires du même Département faites en l'année 1765, & auxquelles le Parlement n'avoit point encore pourvu, & 2000 livres pour le *Museum Britannique*.

De HAMBOURG le 22 Fevrier.

Les principaux Articles que Mr. *Cornet*, Ministre de l'Electeur *Palatin*, & Mr. *Manuel Lopez Suasso* ont arrêtés & signés pour la conclusion de l'affaire qui étoit en litige entre la République des *Provinces-Unies* & la Cour de *Manheim*, sont: 1. que le Capital de 500000 florins, dû par feu l'Electeur *Jean Guillaume*, sera remboursé en deux termes, savoir la moitié trois mois après la Ratification de l'accord, & l'autre moitié 6 mois après la date de ce premier paiement; 20. que la Ratification se fera au plus tard 3 mois après la signature de l'accord; 30. qu'à l'égard des intérêts & arrérages du Capital, les intéressés se contenteront de ce qui proviendra de la liquidation finale que la Cour Electorale forme à la charge de la République, sans qu'avant cette liquidation, ladite Cour soit tenue à autre chose; 40. que le Comte de *Hogendorp*, Receveur Général de l'Union, sera commis pour recevoir l'argent, & délivrer les obligations & les quittances nécessaires.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 7 de ce mois les Etats ont observé, que les Récompenses, assignées par la dernière Diète à l'exportation des Harengs salés, n'ont pas eu l'effet désiré, parce qu'il s'est commis de grandes malversations à cet égard. Comme les Récompenses étoient attachées au nombre des Tonneaux, on a eu plus de soin de la quantité que de la qualité. Surquoi on a supprimé ces Récompenses, d'au-

tant plus que pour trouver les Fonds nécessaires à cet effet, on étoit obligé d'incommoder fort les Habitans; & qu'on n'étoit pas même en état de fournir à ces Récompenses. Le Fonds de la Pêche a encore à payer 15. Tonnes d'or, sans compter les Récompenses de l'exportation pour l'année 1765. Les fraix à tirer de ce Fonds consistent en un Thaler, monnoie de cuivre, pour chaque Tonneau de Sel; 24 Oer, même monnoie, pour chaque Pot de Vin & d'Eau de-vie; & le Droit de Douane ordinaire de 50. mille Tonneaux de Sel par an.

Les Etats ont aussi résolu de ne plus encourager par des Subsidés la Pêche de la Baleine, &c puisque jusqu'ici, de quelque manière qu'on s'y soit pris, elle n'a pu réussir.

D'un autre côté, les Etats ont supplié le Roi de faire assister, autant que le permettra la situation du Royaume, ceux qui, durant le recès de la Diète, s'offriront pour pêcher en pleine mer du Hareng & de la Merluche, saler sur le champ ce dernier Poisson, préparer l'autre comme il faut, & les transporter ensuite dans la *Mediterranée* & en *Americ*.

On mande de *Riga* en date du 18 Janvier dernier que le froid y étoit excessif depuis environ quinze jours, & que le *Dina* étoit si fortement gelée, qu'on craignoit beaucoup qu'au degel elle ne causât des dommages considérables aux fortifications & aux ponts. On ajoute que quoi que l'on consume dans les poëles de ce pays-la environ sept fois plus de bois qu'on n'en consume communement en *Allemagne*, les vitres n'en étoient pas moins couvertes de glace à l'épaisseur de plus de quatre pouces, & qu'il y avoit d'ailleurs dans toute la contrée près de deux pieds de neige.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. MARS 1766.

De Florence, le 20 Fevrier.

Il est passé ces jours derniers par cette Ville plusieurs Couriers de Naples & d'Espagne, d'où il en est arrivé un ici.

Il y a eu près de Sienne un combat fort vif entre les gardes & un grand nombre de contrebandiers: deux de ces derniers ont été tués, & on leur a pris treize bêtes de somme chargées de sel & de tabac.

Le Chevalier Antoine *Serristori* a été nommé par Mgr. l'Archiduc Grand Duc pour faire *par interim* les fonctions de Grand Chambellan.

Il n'est pour ainsi dire point de jour, auquel S. A. R. ne donne à son peuple des marques de son amour paternel: deux habitans de la campagne s'étant entre autres dernièrement présentés à Elle, & lui ayant montré le pain, qui s'y faisoit, & qui étoit très mauvais, ce Prince leur a fait donner quelques secours, & leur a promis qu'il seroit promptement pourvû à cet inconvénient.

Le prieur du Couvent des Carmes dechauffés ayant aussi représenté à S. A. R. la triste situation de sa Communauté, il en a obtenu d'abondantes provisions en grains & en farine.

Le Baron de *Wewald*, Ministre de la Cour *Palatine* est arrivé ici de Rome le 17 de ce mois.

De VERSAILLES, le 19 Fevrier.

Le 15 de ce mois, jour anniversaire de la naissance du Roi, on a chanté à cette occasion un *Te Deum* dans l'Eglise de Notre Dame, Paroisse du Château. Le Comte de *Noailles*, Gouverneur de cette Ville, y a assisté, accompagné des Officiers du Bailliage: il a ensuite allumé le feu qui avoit été préparé vis-à-vis du Portail de l'Eglise. La Garde des Invalides qui s'y étoit rendue, a fait plusieurs décharges de mousqueterie.

L'Académie Royale des Sciences présenta au Roi, le 16 de ce mois, un nouveau Volume de ses *Mémoires*, pour l'année 1759; c'est le troisieme de ceux que les sieurs *le Roi*, de la *Lande*, *Tillet* & *Bezout* avoient été chargés de rédiger. Le sieur de la *Lande*, Membre de cette Académie, eut aussi l'honneur de présenter à Sa Majesté la *Connoissance des Mouvements Celestes pour l'année 1767*. Ce Volume contient de nouvelles Tables, un Recueil d'Observations, la Vie des Astronomes célèbres, morts depuis quelque années, & un ample supplement au *Traité d'Astronomie* du même Auteur. Le sieur d'*Après* de *Mannevillette*, Capitaine des Vaisseaux de la Com-

Compagnie des Indes & Correspondant de la même Académie, a aussi présenté au Roi un *Memoire sur la Navigation de France aux Indes & sur le retour*, avec deux Cartes relatives à cet Ouvrage.

L'Evêque de *Bizas* a fondé à perpétuité dans son Eglise Cathédrale un Service annuel pour feu Monseigneur le Dauphin.

Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye Royale de *Saint Victor* célébrerent, le 15 de ce mois, la Messe solennelle qu'ils ont fondée à perpétuité pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté & de la Famille Royale.

Jean *Hellot*, de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de *Londres*, est mort en cette Ville, le 15, âgé de quatre-vingt ans. Il avoit été chargé de la composition de la Gazette de France depuis 1718 jusqu'en 1732.

De Hesse-Cassel, le 20 Février.

Le Roi de la Grande-Bretagne, & le Landgrave, notre Souverain, viennent de renouveler le Cartel concernant la livraison reciproque des Désert urs *Hannovriens & Hessois*: les Articles en sont à peu-près les mêmes que ceux de l'ancien.

De FRANCFORT le 25 Février.

Suivant les nouvelles de *Leipzig* les douze Financiers *François* que le Roi de *Prusse* avoit fait venir à *Berlin*, vouloient bien, dit-on, prendre à Bail les Fermes de la *Marche de Brandebourg*; mais comme on n'a pas voulu y insérer une des conditions qu'ils demandoient, on suppose qu'ils retourneront, sans avoir rien conclu.

De VIENNE le 5 Mars.

Le Général Comte de *Harsch* a remis de l'agrément de la Cour au Général Prince *Poniatowsky* le Régiment d'Infanterie, dont il étoit propriétaire, de sorte que ce Régiment porte maintenant le nom de *Poniatowsky*.

Une partie de la glace qui couvroit le *Danube* s'est encore détachée avant hier & a de nouveau brisé les poutres d'une des Arches du pont de ce Fleuve.

AVERTISSEMENT.

On croit devoir ajouter à l'avertissement inséré au sujet d'une lotterie de vins de *Tochay* dans la Gezette No. 12. que pour obvier à toute fraude qui pourroit se faire, on a pris la précaution de ficeller & cachetter toutes les bouteilles, & que l'extraction se fera sous les yeux de Mrs. les Commissaires du Magistrat, quand même le nombre des joueurs ne monteroit qu'à 2000 ou 1500.